

# *Le Bulletin*

N°3



**DETTWILLER  
ROSENWILLER**

Septembre  
**2025**



*Bulletin Municipal N°3 Automne*



# Le Bulletin

## SOMMAIRE

### MAIRIE DE DETTWILLER

23 rue de la Gare - 67490 DETTWILLER  
Tél. 03 88 91 40 21 - Mail: info@dettwiller.fr  
Site internet: www.dettwiller.fr  
Facebook: @MairiedeDettwiller

### HORAIRE DE LA MAIRIE:

Lundi, mardi et vendredi  
de 9h à 12h et de 16h à 18h.  
Mercredi de 8h à 12h et de 16h à 18h.  
Fermé le jeudi.

### PERMANENCE DES ADJOINTS:

Samedi matin de 10h à 12h  
sur rendez-vous.

Vie communale .....	p.3-18
Environnement .....	p.19
Éducation .....	p.20
Solidarité .....	p.21-23
Histoire .....	p.24-27
Évènements .....	p.28-35
Agenda .....	p.36

**Bulletin communal trimestriel:** Septembre 2025

**Date de publication:** Septembre 2025

**Directeur de publication:** M. Pascal BOEHM

**Photo de couverture:** F. KACHLER

**Publication:** Commission communication. **Conception, impression:** Parmentier Imprimeurs

**Dépôt légal:** Septembre 2025. Par respect pour l'environnement, ce document est imprimé avec des encres

à bases végétales. Malgré tous les soins apportés à la réalisation de ce bulletin, des erreurs ne peuvent être exclues.



# Édito

## *Chers habitants de Dettwiller et Rosenwiller,*

Alors que nous avançons dans le calendrier républicain, il me semble important de vous rappeler que nous sommes désormais entrés depuis le 1<sup>er</sup> septembre dans une période particulière, celle des 6 mois qui précèdent les élections municipales de mars 2026. Ces prochaines échéances électorales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026: le 1<sup>er</sup> tour se tiendra le 15 mars, et le 2<sup>e</sup> tour, si nécessaire, le 22 mars 2026.

Cette période dite «pré-électorale» est encadrée par le Code électoral (article L.52-1 et suivants), qui impose à tout maire et à l'équipe municipale en place de limiter leur communication institutionnelle. L'esprit de la loi est clair: garantir l'égalité entre toutes les listes et tous les potentiels candidats qui pourraient se présenter aux suffrages et éviter ainsi toute confusion entre information municipale et communication de campagne.

En conséquence, je ne suis plus en mesure, par le biais de ce bulletin municipal, de vous présenter les projets en cours, ni ceux qui sont en phase préparatoire et de planification.

Je mesure combien cette règle peut paraître restrictive, car vous êtes nombreux à suivre avec intérêt la vie de notre commune et à vous informer par ce canal. Mais je tiens à respecter scrupuleusement les principes démocratiques qui fondent notre République. Je préfère donc, avec mes collègues du conseil municipal, observer la plus grande prudence et m'excuser si ce choix peut engendrer une certaine incompréhension.

Cela ne signifie pas que le dialogue s'interrompt. Bien au contraire: vos élus et moi-même nous nous tenons à disposition pour échanger directement avec vous. Si vous souhaitez des précisions sur un projet ou sur un sujet de votre quotidien, je vous invite chaleureusement à venir à notre rencontre, à nous interroger lors d'un événement local, d'une permanence ou simplement au détour d'une rue. Les échanges de vive voix sont souvent les plus riches et permettent de répondre au mieux à vos attentes.

Au-delà de ces considérations, j'espère que chacun d'entre vous a pu profiter d'un bel été, propice au repos, aux rencontres et aux découvertes, et que cette rentrée, qu'elle soit scolaire, professionnelle ou associative, s'est faite sous de bons auspices.

Dans les mois qui viennent, continuons à cultiver ce qui fait la richesse de Dettwiller et Rosenwiller: notre capacité à prendre soin les uns des autres, à faire vivre les dynamiques collectives à l'œuvre, à nous entraider et à maintenir ce lien humain qui fonde notre vie en communauté.

Avec toute ma considération,

Le maire  
Pascal BOEHM

# Les Séances DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 11 JUIN 2025

### Marchés publics

#### Autorisation du Maire à signer la convention d'acquisition foncière avec Réseau Ferré De France (RFF)

Des travaux de renaturalisation sont prévus à la frayère Lily, dont le terrain est la propriété de Réseau Ferré de France (RFF).

L'acquisition de ce terrain par la commune, pour un montant d'environ 3 000,00 €, a été convenue avec les participants au projet concernant la frayère.

Ce montant peut être pris en charge, en partie, par une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés:

• Décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'acquisition avec Réseau Ferré de France (RFF).

### Affaires financières

#### Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'école maternelle

Madame la Directrice de l'école maternelle de Dettwiller a fait parvenir à la Mairie un courrier listant les sorties scolaires (effectuées ou en projet) pour l'année 2024/2025, afin de solliciter une aide financière.

La commune est actuellement tenue par la délibération n°2023-005 du 11 janvier 2023, instaurant la fixation d'un montant unique de 5,00 € par jour et par élève, tant pour les sorties pédagogiques que pour les classes verte / mer / montagne / découverte.

Compte tenu de la hausse des coûts et du nombre de sorties organisées, il apparaît toutefois que le montant alors fixé semble insuffisant en l'espèce.

Au regard de la dynamique insufflée par ces activités proposées aux enfants, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'école maternelle.

La Commission des finances s'est réunie le 11 juin 2025, afin de proposer le montant de la subvention à attribuer.

Sa proposition est, compte tenu des nombreuses activités menées cette année, d'appliquer la règle

de calcul habituelle, en attribuant pour l'ensemble des activités de cette année scolaire deux forfaits-jours par enfant sur l'année: 99 élèves x 5,00 € x 2 jours = 990,00 €.

Monsieur le Maire concède que la proposition formulée par la Commission des finances est perfectible. Il propose de questionner le sujet dans le courant de l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 20 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mesdames Valentine FRITSCH et Martine HUARD, Monsieur Amaury GUERRIER):

- Décide de suivre la proposition de la Commission des finances et d'attribuer à l'école maternelle une subvention d'un montant de 990,00€.

### Affaires scolaires

#### Modification du règlement intérieur de l'École de Musique Crescendo

En lien avec la demande de labellisation en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'École de Musique Crescendo, une adaptation du règlement intérieur est nécessaire, afin de le mettre en conformité avec le Schéma National des Orientations Pédagogiques:

- modification de l'article VI-2: « L'activité de l'EMC est répartie sur 34 semaines de cours incluses dans le calendrier de l'année scolaire » (au lieu de « minimum 33 semaines »).

Afin de faciliter le processus de facturation, il est souhaitable d'imposer aux usagers une date butoir de dépôt des pièces justificatives (avis d'imposition, justificatifs de domicile):

- modification de l'article V-2: « Les justificatifs sont à fournir tous les ans, à chaque nouvelle inscription ou réinscription, impérativement avant le 1er décembre de l'année scolaire en cours, faute de quoi le tarif plein sera appliqué ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés:**

- Décide d'approuver la modification du règlement intérieur de l'École de Musique Crescendo.

#### Dépôt du dossier de demande de labellisation de l'École de Musique Crescendo en conservatoire à rayonnement intercommunal

Le Projet d'Établissement 2024-2029 de l'École de Musique Crescendo, adopté lors du Conseil Municipal du 08 février 2024, prévoit comme axe prioritaire de développement de l'établissement une demande de labellisation en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune: [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

Le dossier de demande de labellisation, ainsi que ses annexes doivent être déposés aux services compétents de la DRAC Grand-Est, accompagnés des délibérations des Conseils Municipaux des communes de Dettwiller, Monswiller et Saverne autorisant cette démarche.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés:**

- Décide d'autoriser le dépôt du dossier de demande de labellisation de l'École de Musique Crescendo en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

### **Domaine et patrimoine**

#### **Approbation du programme d'action de l'Office National des Forêts pour l'année 2025**

L'Office National des Forêts (ONF) a transmis à la commune son programme d'actions concernant la forêt communale de Dettwiller pour l'exercice 2025. Les actions présentées dans ce programme sont celles que l'on estime nécessaires au bon entretien de la forêt.

Cette proposition est soumise au Conseil Municipal.

Description des actions et localisations Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Nature <sup>(1)</sup>
<b>TRAVAUX SYLVIQUES</b>			
Financement: 01-Autofinancé			
□ Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation: 22r, 5r	1,00	HA	I
□ Débrouillage dans les peuplements Localisation: 22a	20,00	U	F
Sous-total		3 190,00€ HT	
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE</b>			
Financement: 01-Autofinancé			
□ Travaux d'entretien de piste/chemin Localisation: Chemin P.2 et 4	1,30	KM	F
□ Travaux d'entretien de piste/chemin Localisation: Chemin P.9, 10 et 11	0,65	KM	F
Sous-total		10 170,00€ HT	

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total:
2 800,00€ HT	10 560,00€ HT	13 360,00€ HT

Le budget total pour l'ensemble de ce programme s'élève à 13 360,00 € HT.

Il est proposé d'entreprendre durant l'année 2025:

- les travaux sylvicoles, pour un montant de 3 190,00 € HT,
- les travaux d'infrastructure, pour un montant de 10 170,00 € HT.

Total	13 360,00 € HT
-------	----------------

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés:**

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le programme des travaux d'exploitation de l'Office National des Forêts pour l'année 2025, dont le montant total s'élève à 13 360,00 € HT, ainsi que les devis afférents.

### **Agrément de chasse**

**Le Conseil Municipal est invité à accorder un agrément de chasse à Monsieur Alexandre HERLAN, demeurant à Tieffenbach (67) et Monsieur Antoine MIDON, demeurant à Phalsbourg (57), en tant qu'associés de l'Association de Chasse de la Wolfenhütte.**

Vu le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033, adopté par le Préfet du Bas-Rhin en date du 12 juin 2023,

Vu la convention de gré à gré signée avec l'association de chasse de la Wolfenhütte le 26 octobre 2023,

Vu le dossier de demande d'agrément d'un nouvel associé en date du 07 février 2025,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Consultative de la Chasse Communale,

Considérant qu'il y a lieu de pérenniser l'association de Chasse de la Wolfenhütte et qu'un agrément du Conseil Municipal est nécessaire,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés:**

- Décide d'agréer la candidature de Messieurs Alexandre HERLAN et Antoine MIDON en tant qu'associés de l'Association de Chasse de la Wolfenhütte, locataires du lot de chasse n°089R01 en forêt de Dettwiller.

### **Diverses informations**

#### **Projet de mise en place de la vidéoprotection:**

Monsieur le Maire annonce qu'une démarche a été engagée par la commune, en vue de mettre en place un système de vidéoprotection.

Cela implique la mise en place de caméras filmant la voie publique (routes, places piétonnes et trottoirs) ou les lieux ouverts au public (piscine, cinéma, musée, magasin, restaurant, ...), dans le but de prévenir diverses infractions (au Code de la route, dépôts sauvages, prévention de la délinquance, ...).

Des discussions ont été lancées avec les services de l'État, notamment le référent sûreté.

# Les Séances DU CONSEIL MUNICIPAL

Les sites concernés seraient les différents carrefours stratégiques, le Complexe Sportif ainsi que l'arrière de la Gare, où surviennent de nombreux dépôts sauvages d'ordures.

La mise en place d'un tel dispositif représente un coût certain. Toutefois, les décisions seront prises avec la cohérence qui s'impose.

Monsieur Julien PUEYO précise que la Région Grand Est peut octroyer, pour ce type de projet, une subvention représentant 50 % du coût total.

## Installation de M. Olivier SCHLATTER en tant que conseiller communautaire:

Lors de l'installation du Conseil Municipal, le 1er juillet 2024, il était prévu que quatre élus siègent au Conseil Communautaire. Cependant, plusieurs élus de la liste minoritaire ayant démissionné, le quatrième siège devait revenir, en application de l'article L273-10 du Code électoral, à un élu de sexe féminin.

La loi n° 2023-506 (Chatel) du 26 juin 2023, tendant à garantir la continuité de la représentation des communes au sein des conseils communautaires, avait introduit une dérogation à la règle de remplacement paritaire des conseillers communautaires représentant les communes de 1 000 habitants et plus. Toutefois, cette dérogation ne peut être mise en œuvre qu'un an seulement après l'installation du Conseil Municipal, soit en l'espèce le 1er juillet 2025.

Monsieur SCHLATTER étant à ce jour toujours membre du Conseil Municipal, il sera amené à occuper le 4ème siège pour représenter la commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne. L'installation se fera lors de la séance du 03 juillet 2025.

## SÉANCE DU 09 JUILLET 2025

### Marchés publics

#### Attribution des marchés publics de travaux de voirie dans les rues du Ruisseau et du Lavoir

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises pour les marchés de travaux concernant le réaménagement des rues du Ruisseau et du Lavoir, une consultation a été lancée via la plateforme Alsace Marchés Publics, avec une publication dans un journal d'annonces légales, conformément au Code de la commande publique.

Cette consultation intègre les lots 01 et 02, qui concernent respectivement la voirie et les réseaux secs.

Les réponses apportées par les candidats ont été transmises au maître d'œuvre pour analyse.

Afin d'analyser ces offres et le classement proposé par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA) s'est réunie le mardi 08 juillet 2025.

Les huit offres réceptionnées pour les différents lots de travaux ont toutes été considérées comme recevables.

Pour juger ces offres, et définir un classement, le maître d'œuvre, l'agence BEREST, a formulé une proposition d'analyse et attribué à chacune d'entre elles une note sur 100 points, selon les critères de notation suivants définis au règlement de la consultation :

- ▶ 60 points pour le prix,
- ▶ 40 points pour la valeur technique.

Cette notation a permis au maître d'œuvre d'établir un classement des offres reçues.

Après passage en revue détaillé de l'analyse des offres menée par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des MAPA a validé ce travail et propose au Conseil Municipal d'attribuer ces marchés selon le classement établi pour chacun des lots, conformément au résultat obtenu et dont les conclusions sont détaillées au tableau suivant :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant (HT)
01	Voirie	DIEBOLT TP	254 795,75 €
02	Réseaux secs	SOBECA	106 932,00 €
<b>Total en m2</b>			<b>361 727,75 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que la première procédure d'appel d'offres avait été lancée au mois de mai 2024, sans toutefois que les marchés ne soient attribués lors de la précédente mandature.

Suite à la proposition formulée par la Commission d'attribution des MAPA du 19 septembre 2024, le Conseil Municipal avait décidé, le 16 octobre 2024, de ne pas attribuer ces marchés et de déclarer la procédure sans suite, pour des raisons financières et budgétaires.

À cette date, les offres étaient toutes supérieures aux estimations du maître d'œuvre. De plus, la nouvelle municipalité ne disposait pas encore suffisamment de visibilité sur les équilibres budgétaires.

Au mois de mai 2025, la décision avait été prise

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune: [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

de relancer un appel d'offres, compte tenu des évolutions positives sur le budget, grâce notamment aux nombreux dossiers de subventions ayant connu une suite favorable.

En effet, depuis le mois de septembre 2024, ce ne sont pas moins de 2 millions d'euros de subventions pour divers projets qui sont venus abonder le budget communal.

Monsieur le Maire précise que le début des travaux est prévu pour le mois de septembre 2025, avec une pose des enrobés espérée et prévue avant l'Hiver.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises tel que détaillé dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 361 727,75 € HT,
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier ces marchés aux prestataires retenus,
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à formuler des demandes de subvention et à signer toutes les pièces liées à ces demandes.

## Affaires financières

### Cotes irrécouvrables – admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur présentée par la Trésorerie, pour un montant de 74,98 €.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteur. Elle intervient après avoir épousé toutes les possibilités: lettre de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banque, employeur...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence.

L'admission en non-valeur décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour «à meilleure fortune».

Il est soumis au Conseil Municipal un état des cotes que le comptable public ne peut recouvrir pour différents motifs:

Exercice pièce	Montant restant à recouvrer	Objet pièce	Motif de la présentation
2025	74,98€	82	Autres produits de prestations de service domaine – poursuite sans effet

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 et inscrite sur les imputations chapitre 65, article 6541 du budget principal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide de statuer favorablement sur la proposition en non-valeur du Trésorier,
- Décide d'admettre les produits en non-valeur mais sans abandon de créances,
- Décide d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 et inscrits sur les imputations chapitre 65, article 6541 du budget principal.

### Déclaration de créances éteintes

La Trésorerie de Saverne Collectivités a transmis l'état des créances déclarées éteintes par une décision juridique extérieure, qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action de recouvrement de la part du comptable public.

À l'inverse des créances déclarées en non-valeur, qui peuvent toujours être recouvrées si le redevable revient à meilleure fortune, les créances éteintes ne pourront plus jamais faire l'objet d'un recouvrement et constituent une charge définitive pour la collectivité, nécessitant une délibération du Conseil Municipal.

En l'espèce, était en cause une carence de paiement de factures émises par l'École de Musique, en raison du surendettement du débiteur.

La somme est de 357,13 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour permettre la régularisation et l'émission d'un mandat, le Conseil Municipal doit admettre ces sommes en créances éteintes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide d'admettre la somme de 357,13 € en créances éteintes.

### Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la participation d'une jeune administrée à une compétition sportive internationale

La commune a récemment été destinataire d'un courrier émanant d'une jeune administrée.

# Les Séances DU CONSEIL MUNICIPAL

Âgée de neuf ans, elle s'est qualifiée pour représenter la France lors des championnats du monde de BMX, qui se tiendront le 28 juillet 2025 à Copenhague.

Cette jeune citoyenne de Dettwiller est à la recherche de partenaires, dont le soutien financier lui permettrait de couvrir divers frais, parmi lesquels :

- les frais d'inscription à la compétition,
- les déplacements et l'hébergement,
- l'achat et l'entretien de son matériel sportif (vélo, protections),
- la préparation physique et le suivi sportif lors de l'évènement.

Au regard du soutien que la commune tient à apporter à ses jeunes sportifs et au caractère hors du commun de cette compétition, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle, pour permettre à cette jeune administrée de couvrir divers frais liés à sa participation à ces championnats du monde.

La subvention sera versée à l'association Vélo Club Unité (VCU) Schwenheim, qui a avancé les frais d'inscription, pour un montant de 100,00 €.

La Commission des finances s'est réunie le 09 juillet 2025, afin de proposer le montant de la subvention à attribuer. Sa proposition est de verser à cette association la somme de 100,00 €, afin de couvrir les frais d'inscription à la compétition de cette jeune Dettwilleroise.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Décide de suivre la proposition de la Commission des finances et d'attribuer à cette jeune administrée, via l'association VCU Schwenheim, une subvention d'un montant de 100,00 €, correspondant aux frais d'inscription à cette compétition.

## Domaine et patrimoine

### **Approbation du devis de l'Office National des Forêts pour une mission d'assistance technique**

Il est prévu d'effectuer, au cours de l'année 2025, des travaux de coupes en forêt communale de Dettwiller, sur les parcelles 16a, 19r et 20r. À elles trois, ces parcelles représentent une surface à couper de 1 305 m<sup>3</sup>.

Ces travaux devront s'accomplir en deux chantiers distincts d'exploitation / débardage, réalisés à différentes périodes (la parcelle 16a dans un premier

temps, les parcelles 19r et 20r dans un second temps). Comme cela lui a été demandé par la commune, l'Office National des Forêts (ONF) a consulté plusieurs entreprises de débardage.

En parallèle, il convient également de rémunérer l'ONF pour sa mission d'assistance technique.

Cette mission regroupe diverses prestations, notamment l'assistance à la mise en place d'une consultation d'entreprises, la formalisation des contrats, ainsi que l'encadrement des chantiers à venir.

Le montant demandé pour cette prestation s'élève à 5 575,50 € HT.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Décide d'approuver le devis de l'ONF pour sa mission d'assistance technique, pour un montant de 5 575,50 € HT.

### **Désignation spéciale d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme**

Vu l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est intéressé à titre personnel, à travers un lien de parenté, par un projet de transformation partielle d'un entrepôt en maison individuelle sur le terrain référencé, section 01, parcelles n°4 et 5.

En effet, une demande de permis de construire a été déposée par Monsieur François DIEBOLT le vendredi 27 juin 2025. Or Monsieur DIEBOLT dispose d'un lien de parenté avec Monsieur le Maire.

Or, selon l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme, si le Maire est intéressé ou en lien de parenté avec le porteur du projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil Municipal afin de ne pas prendre part à la décision.

Monsieur Christian ROBACH est nommé Président de séance. Il donne la parole à Monsieur Alfred KLEITZ, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, pour présenter la suite du point.

Monsieur KLEITZ demande à l'assemblée de désigner

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune: [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance de ce permis de construire. Il propose aux conseillers de désigner Monsieur Christian ROBACH pour prendre cette décision.

En l'absence d'observation, Monsieur ROBACH soumet ce point au vote du Conseil Municipal.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide de désigner Monsieur Christian ROBACH pour prendre les décisions relatives au dépôt du permis de construire en question, ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents relatifs à ce dossier, et de signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Monsieur le Maire réintègre la Salle du Conseil Municipal.

#### **Diverses informations**

##### **• Organisation du Messti:**

Monsieur Christian ROBACH rapporte que de nombreux administrés lui demandent pourquoi le traditionnel feu d'artifice marquant l'ouverture du Messti n'est plus organisé. Il sollicite l'avis de l'ensemble du Conseil Municipal quant au retour de ce feu d'artifice. Les élus sont amenés à se prononcer.

Monsieur Olivier SCHLATTER privilégierait un feu d'artifice pour la Fête Nationale, et non pas pour le Messti.

Monsieur Christophe WENDLING admet qu'un feu d'artifice est un événement festif, mais plus d'actualité en période de canicule et de risque élevé d'incendie.

Monsieur Julien PUEYO met en avant le fait qu'il s'agit d'un important moment de convivialité.

Monsieur Christophe WENDLING propose en lieu et place l'organisation d'un spectacle de drones. Monsieur Christian ROBACH répond que cela représenterait un plus gros budget. Il rappelle que le coût d'un feu d'artifice s'élève à environ 1500,00 €.

##### **• Buraliste:**

Madame Brigitte GOLDBRONN-RIZID a prévenu les Dernières Nouvelles d'Alsace de la situation difficile dans laquelle se trouve le buraliste de la rue de la Gare. Un article est paru depuis. Monsieur le Maire ajoute qu'il a, de son côté, été contacté par France Bleu Alsace. Il insiste sur le fait que ce commerce est une des locomotives pour le centre-ville, tant sur le

sujet de la presse que celui du point postal ou de la mercerie.

C'est en effet la diversité des commerces du centre qui forme le noyau d'attractivité, permettant par exemple d'acheter son journal en même temps que sa baguette de pain.

##### **• Conseil Communautaire:**

Monsieur Olivier SCHLATTER annonce avoir été installé lors de la dernière séance du Conseil Communautaire. Les élus du Conseil Municipal le félicitent pour cette élection.

##### **• Bibliothèque Municipale:**

Madame Martine HUARD indique ne pas disposer d'information au sujet du départ de la responsable de la Bibliothèque Municipale.

Monsieur le Maire répond que l'agent a demandé une rupture conventionnelle, ce qu'il a accepté. Il ajoute qu'un appel à candidatures en ligne a été lancé et encourage les élus à partager cette information autour d'eux.

En attendant le recrutement d'un(e) nouveau(elle) responsable, les bénévoles assurent le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale.

##### **• Travaux de peinture aux écoles:**

Madame Sandra HADAS annonce que les travaux de mise en peinture du couloir et de l'entrée de l'école maternelle vont démarrer.

Les travaux de réfection et de mise en peinture des sanitaires, ainsi que la pose des nouvelles cloisons des portes des toilettes à l'école élémentaire débuteront, eux, à la fin du mois de juillet.

Madame HADAS précise que, dans un cas comme dans l'autre, le choix des couleurs a été effectué en concertation avec les équipes enseignantes.

##### **• Travaux de la cour d'école:**

Monsieur Christophe WENDLING annonce que la pose de la clôture est en cours ; les travaux devraient être achevés la semaine prochaine. Il ajoute qu'une cheminée a été découverte : elle mène au tunnel passant sous la cour d'école. Un regard sera mis en place.

# Les Séances DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur André FEIDT ajoute qu'un problème a été rencontré avec les enrobés clairs. L'assurance de l'entreprise va prendre cela en charge, car il s'agit vraisemblablement d'un problème de fabrication. Une réfection complète de toutes les parties abimées du revêtement sera effectuée. Des défauts sont donc actuellement visibles, mais seront repris.

## • Projet d'un dépôt de pain:

Madame Boutheïna MZIOU annonce le projet de mise en place d'un dépôt de pain près de l'école de Rosenwiller, en collaboration avec les deux boulangeries de la commune. La participation bénévole des riverains serait sollicitée pour en assurer le fonctionnement.

Un sondage leur sera bientôt distribué, afin de récolter leurs avis quant à ce projet, ainsi que leurs besoins.

## • Fête Nationale:

Madame Audrey KOPP annonce que, cette année, les brioches du 14-juillet seront à nouveau distribuées aux enfants.

Monsieur le Maire invite les élus à participer à la Fête Nationale, organisée en partenariat entre les pompiers, l'UMPS et la commune. Rendez-vous est donné le dimanche 13 juillet au soir, dans la cour de l'école.

## SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2025

### Affaires financières

#### Télétransmission des documents budgétaires du CCAS par l'intermédiaire de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de loi de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances initiale pour 2024 ;

Vu la note du 6 septembre 2024 du ministère de l'intérieur et des outre-mer et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires relative au déploiement du compte financier unique et ses prérequis, généralisé lors de l'exercice budgétaire 2026 ;

Considérant que les recettes de fonctionnement annuelles du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont inférieures à 30 489,80 euros ;

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide que les opérations budgétaires du CCAS ne seront pas retracées dans un compte distinct mais

qu'elles feront l'objet d'une comptabilité annexée à celle de la commune de Dettwiller, commune de rattachement du CCAS,

- Décide que le budget adopté par le conseil d'administration du CCAS sera présenté en annexe du budget de la commune de Dettwiller,
- Décide que les comptes du CCAS sont arrêtés par son conseil d'administration et présentés en annexe des comptes de la commune de Dettwiller,
- Décide d'autoriser la commune à télétransmettre au contrôle de légalité les délibérations budgétaires du CCAS,
- Décide, en accord avec le CCAS, qui se prononce également par délibération, d'une prise d'effet de ces décisions au 1er octobre 2025,
- Décide de charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au préfet du Bas-Rhin.

### Domaine et patrimoine

#### Attribution du contrat d'exploitation et débardage des parcelles 16a, 19r et 20r

Lors de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2025, l'assemblée avait décidé de confier à l'Office National des Forêts (ONF) une mission d'assistance technique pour le pilotage des travaux de coupe à mener en 2025.

Cette mission consistait notamment à la mise en place d'une consultation d'entreprises, en vue de travaux de coupes en forêt communale de Dettwiller, sur les parcelles 16a, 19r et 20r (représentant une surface à couper de 1 305 m<sup>3</sup>).

Prévus pour être effectués au cours de l'année 2025, ces travaux devront s'accomplir en deux chantiers distincts d'exploitation / débardage, réalisés à différentes périodes (la parcelle 16a dans un premier temps, les parcelles 19r et 20r dans un second temps). L'ONF a donc consulté plusieurs entreprises de débardage.

Trois offres ont été réceptionnées, émanant des entreprises HELBURG (pour 67 852,00 € HT), MULLER (pour 50 500,00 € HT) et DIEDA (pour 62 340,00 € HT).

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'attribuer ce contrat d'exploitation et de débardage des parcelles 16a, 19r et 20r à l'entreprise MULLER, pour un montant de 50 500,00 € HT.

#### Autorisation du Maire à signer la convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune: [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

Le projet de convention à établir entre la commune et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS) est présenté au Conseil Municipal. Conclu pour l'année universitaire 2025-2026, ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'un enseignement de Master, dispensé par l'ENSAS et dénommé «Territoire et lieux en récit».

Les étudiants de cet atelier seront amenés à s'intéresser aux projets de la commune, notamment ceux liés à l'aménagement du territoire, l'environnement, la diffusion de la culture et l'éducation.

En venant à la rencontre d'acteurs locaux, ils devront imaginer le développement de la commune, en relation forte avec son contexte géographique et écologique, ainsi que son environnement social et économique.

Il sera demandé à ces étudiants de comprendre les projets existants et les conflits éventuels afin de «prendre conscience des lieux», pour faire émerger les particularités locales qui serviront d'appuis au développement des différents projets.

Les étudiants se rendront à Dettwiller pour l'étude de site et seront accueillis sur place par la commune.

Une restitution des propositions élaborées par les étudiants est prévue sous la forme d'une exposition et d'un catalogue. Cette exposition se tiendra à l'ENSAS, ainsi qu'à Dettwiller (les dates restant à déterminer).

Durant les temps de visite, la commune mettra à disposition des étudiants un local en guise de lieu de repli pour leur permettre de travailler.

Durant la semaine d'immersion (au mois de septembre 2025), la commune leur mettra à disposition un local d'hébergement pour une nuit.

L'ENSAS prendra en charge la conception de l'exposition et du catalogue, en lien avec les services de la commune. L'ENSAS participera humainement, et financièrement le cas échéant, au montage et au vernissage de l'exposition.

La commune, de son côté, mettra à disposition un lieu pour l'exposition et participera humainement, et financièrement le cas échéant, au montage de cette exposition et du catalogue.

Si un vernissage est organisé, la commune prendra en charge son organisation et ses frais.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, relative au projet de recherche-action sur le territoire de Dettwiller, entre la commune et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg.

## **Urbanisme**

### **Avis quant aux projets d'extension de l'entreprise KUHN et de mise en compatibilité du PLU de Monswiller**

La société KUHN porte un projet d'extension sur le site de la Faisanderie à Monswiller.

Dans le cadre de ce projet d'extension, la société KUHN a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale unique, en Préfecture du Bas-Rhin, le 20 décembre 2024. Une demande de permis d'aménager a été déposée en Mairie de Monswiller le 16 décembre 2024 et complétée le 16 juillet 2025.

Enfin, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Monswiller, en application de l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme, a été engagée par la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

En application de l'article L.122-13 du Code de l'Environnement, l'entreprise KUHN et l'autorité compétente en PLU se sont mises d'accord en 2022 pour mener une évaluation environnementale commune à ces trois dossiers.

Ainsi, le rapport environnemental est commun au projet et à la mise en compatibilité du PLU.

Dans le cadre la procédure d'évaluation environnementale du projet, et conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du Code de l'Environnement, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le rapport environnemental (étude d'impact), le projet de permis d'aménager et le dossier de demande d'autorisation environnementale, préalablement à l'enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alfred KLEITZ, adjoint en charge de l'urbanisme, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour recueillir son avis sur le projet et sur la mise en compatibilité du PLU, au regard notamment des incidences environnementales pour le territoire.

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-1, L.122-13, R.122-7 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.423-50 ;

Vu le courrier de saisine de la commune par le Président de la Communauté de Communes en date du 16 juillet 2025 sur le dossier de mise en compatibilité du PLU ;

Vu le courrier de saisine de la commune par le Préfet en date du 24 juillet 2025 sur le dossier d'autorisation environnementale du projet ;

# Les Séances DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme et notamment l'étude d'impact du projet ;

Entendu l'exposé de l'adjoint au Maire,

Considérant que l'étude d'impact montre que le projet envisagé aura sur le territoire communal des incidences globalement positives dans la mesure où :

- le projet d'extension contribuera à l'attractivité économique du territoire. Il permettra le maintien et le développement des activités économiques existantes avec la création d'environ 250 emplois directs et 600 emplois indirects. La pérennisation de l'emploi permettra d'attirer des actifs dont de jeunes actifs ;
- le projet d'extension se trouvant en continuité de l'urbanisation existante ; son front boisé en arrière-plan permettra de maintenir la cohérence du paysage.

Les impacts résiduels négatifs du projet après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction en phase exploitation - notamment perte d'attrait en tant que territoire vital pour certains mammifères terrestres, pour les chauves-souris, fragmentation de l'habitat pour les amphibiens, impact sur les oiseaux en fonction du cortège auquel ils appartiennent - feront l'objet de compensations reposant sur la mise en œuvre d'une équivalence écologique en termes d'habitats et de fonctionnalité, une mise en œuvre sur le site affecté ou à proximité, un objectif de conservation et d'amélioration de la qualité environnementale des milieux, une efficacité de durée équivalente à celle de l'impact à compenser sans limitation de durée pour les impacts pérennes, la mise en place de modalités de suivi de l'efficacité de la compensation proposée.

Ces mesures consistent notamment en la création ou la renaturation de milieux: création de milieux boisés avec clairières et création de haies ; en la restauration ou la réhabilitation de milieux: restauration de milieux boisés existants et réouverture du milieu par débroussaillage, en l'évolution des pratiques de gestion des habitats et des espèces - avec abandon de l'exploitation forestière pour laisser les boisements à leur évolution naturelle, modification des modalités de gestion de prairies pour maximiser les bénéfices écologiques, accumulation de bois mort pour enrichir l'humus et augmenter les micro-habitats, augmentation du nombre «d'arbres biologiques» pour favoriser les habitats des chauve-souris, oiseaux cavernicoles et autres espèces, création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat

forestier ou autres mammifères terrestres, pose de gîtes artificiels pour Chiroptères, Écureuils, Muscardins et nichoirs à oiseaux, création de mares pour compenser la mortalité des amphibiens.

De plus, un projet d'agroforesterie sur le territoire est en cours de mise en place.

Considérant que la mise en compatibilité du PLU permettra la réalisation du projet d'extension de l'entreprise KUHN et aura donc un impact globalement positif sur le territoire :

- l'évolution du PLU de Monswiller permet le développement économique du territoire en cohérence avec le SCOT du Pays de Saverne, Plaine et Plateau ;
- les règles mises en œuvre garantissent l'intégration paysagère du projet - végétalisation, teinte, végétalisation des toitures, panneaux photovoltaïques -, le phasage du projet dans le temps, le maintien de l'ilot de vieillissement par son maintien en espace boisé classé, celui des bandes boisées sur l'ensemble du pourtour du site par leur identification au titre des éléments remarquables du paysage ;
- les impacts de la mise en compatibilité du PLU non évités ou non réduits feront l'objet de compensations reposant sur le renoncement à la réalisation de la plateforme logistique de 40 ha à cheval sur les bans de Monswiller et Saint Jean Saverne, des mesures de remplacement des végétaux coupés, arrachés ou défrichés par des espèces équivalentes d'essence locale, identique ou adaptées au milieu concerné.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **20 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** (Monsieur Thierry BOCHLER) et **1 ABSTENTION** (Madame Valentine FRITSCH) :

- Décide de donner un avis favorable sur le rapport environnemental, la demande de permis d'aménager et la demande d'autorisation environnementale de la société KUHN pour son projet d'extension sur le site de la Faisanderie,
- Décide de donner un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU et son évaluation environnementale,
- DIT que la présente délibération sera notifiée au maître d'ouvrage du projet, à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, ainsi qu'à Monsieur le Maire de la commune de Monswiller, commune d'accueil de ce projet.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune: [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

## **Mise en place d'une convention d'occupation du domaine privé communal**

Le 20 décembre 2024, la société INFRACO1, opérateur de télécommunication, a acquis auprès de la société SANEF un réseau de télécommunication composé de trois fourreaux, dont l'un est équipé d'un câble de fibres optiques noires ainsi que les chambres associées à ce réseau, sur deux axes: Lille – Paris et Paris – Strasbourg, sur une distance totale d'environ 834 kilomètres.

Après recensement, il apparaît que ce réseau traverse en sous-sol et tréfonds des chemins ou parcelles situés sur le territoire de la commune.

Afin de régulariser l'occupation de ces infrastructures sur l'emprise de la commune, il convient de mettre en place une Convention d'occupation encadrant les droits et obligations respectifs de l'entreprise INFRACO1 et de la commune.

Aux termes de cette convention, la commune, propriétaire des parcelles, autorise expressément la société INFRACO1 à maintenir et exploiter son Infrastructure Télécom dans le sous-sol et/ou le sol desdites parcelles.

Cela ne saurait toutefois en aucun cas impliquer un quelconque transfert de propriété de cette Infrastructure Télécom à la commune.

La présente convention entrera en vigueur à la date de signature par la dernière des parties, avec effet rétroactif au 20 décembre 2024. Elle restera en vigueur durant toute la durée pendant laquelle l'Infrastructure Télécom sera exploitée.

Concernant les conditions financières, cette convention est consentie moyennant une redevance annuelle, d'un montant de 272,43 €, à compter du 20 décembre 2024.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation du domaine privé communal, entre la commune et la société INFRACO1.

## **Acquisition foncière de la parcelle 385 section 49**

Il est proposé que la commune fasse prochainement l'acquisition de la parcelle 385 section 49, appartenant au Crédit Mutuel Aménagement Foncier. Ce dernier propose à la commune de l'acquérir à l'Euro symbolique.

Il s'agit d'une parcelle longeant une propriété privée rue des Vignes. Cette parcelle d'une dizaine de centimètres de large longe toute la parcelle en question, ce qui est de nature à enclaver cette

propriété vis-à-vis du domaine public. Pour mémoire, cet immeuble d'habitation individuel existait à cette adresse bien avant la création du lotissement ayant engendré ce contexte, ce qui fait de cette situation d'enclavement une situation inédite.

Il s'agit aujourd'hui de régulariser cette situation de parcelle enclavée, pour permettre notamment à ces propriétaires de régler un problème d'assainissement par la création d'un nouveau branchemen qu'ils souhaitent mettre en œuvre vers le domaine public et les réseaux publics.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide d'acquérir la parcelle 385 section 49, à l'Euro symbolique,
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition,
- Précise que les frais de cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

## **Intégration de deux parcelles dans le domaine public communal**

Il est rappelé au Conseil Municipal que certaines voies et emprises ont vocation à être classées dans le domaine public communal, lorsqu'elles sont mises à disposition des usagers.

Il convient, par conséquent, de classer dans la voirie communale et donc le domaine public communal:

- la parcelle 385 section 49 (une fois l'acquisition autorisée au point 2025 – 079 actée),
- les parcelles 289 et 290 section 44.

L'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies.

Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, qui dispose que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal, ainsi que le versement du foncier au domaine public communal,

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles précitées,
- Décide de mettre à jour le tableau de classement des voiries communales,
- Décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

# Les Séances DU CONSEIL MUNICIPAL

## **Renonciation à l'emplacement réservé n°A11**

Monsieur Alfred KLEITZ rappelle que, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en 2018, plusieurs emplacements réservés ont été retenus pour réaliser des projets communaux.

Monsieur Alfred KLEITZ explique que l'emplacement réservé n°A11 n'a plus lieu d'être défini comme «emplacement réservé», inscrit au PLU de la commune de Dettwiller, dans le but de créer une voie nouvelle de huit mètres d'emprise à partir de la route départementale 116 pour accéder à la zone agricole.

En effet, cet emplacement réservé traverse une zone constructible classée UB. Après questionnement du Président de l'Association Foncière, il s'avère que les exploitants agricoles empruntent le chemin d'exploitation n°75 section 68 pour rejoindre leurs parcelles ; ils n'ont donc en rien besoin de cet emplacement pour y accéder.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide de renoncer à l'emplacement réservé n°A11 sur la parcelle 122 section 60,
- Précise que, même si cet emplacement réservé et ses conséquences juridiques ne seront plus opposables à l'égard de la parcelle cadastrée 122 section 60, cet état de fait sera intégré dans le PLU lors de sa prochaine modification,
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

## **Désaffection de fait de la parcelle DP en section n°4**

Suite à la vente de la maison située 19, rue de Rosenwiller à Dettwiller, la commune a été sollicitée par le notaire afin de modifier le tracé du fossé qui figure encore sur les plans, mais n'existe plus en réalité.

En effet, ce dernier n'est plus exact : il ne passe plus entre la parcelle 110 section 4 (19, rue de Rosenwiller) et la parcelle 57 section 4 (17a, rue de Rosenwiller).

La parcelle Domaine Public (DP) en section n°4 correspondant au fossé n'est donc plus affectée à l'utilité publique.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la parcelle DP en section n°4 est propriété de la commune de Dettwiller et n'a plus de vocation publique,

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide de constater préalablement la désaffection du domaine public de la parcelle DP en section n°4,
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires.

## **Déclassement de la parcelle DP en section n°4**

Suite à la vente de la maison située 19, rue de Rosenwiller à Dettwiller, la commune a été sollicitée par le notaire afin de modifier le tracé du fossé.

En effet, ce dernier n'est plus exact : il ne passe plus entre la parcelle 110 section 4 (19, rue de Rosenwiller) et la parcelle 57 section 4 (17a, rue de Rosenwiller).

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement),

Considérant que la commune a préalablement délibéré en faveur de la désaffection de la parcelle DP en section n°4,

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- Décide d'approuver le déclassement de la parcelle DP en section n°4, pour la faire entrer dans le domaine privé communal,
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires.

## **Approbation du principe d'une cession gracieuse**

Suite à la vente de la maison située 19, rue de Rosenwiller à Dettwiller, la commune a été sollicitée par le notaire afin de modifier le tracé du fossé.

En effet, ce dernier n'est plus exact : il ne passe plus entre la parcelle 110 section 4 (19, rue de Rosenwiller) et la parcelle 57 section 4 (17a, rue de Rosenwiller).

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune: [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement),

Considérant que la commune a préalablement délibéré en faveur de la désaffectation de la parcelle DP en section n°4,

Considérant que cette parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public et ne représente aucune utilité pour la commune de Dettwiller,

Considérant que la parcelle DP en section n°4 a été divisée en deux (section 4 – P1/O.1 d'une contenance

de 29m<sup>2</sup> et section 4 – P2/O.1 d'une contenance de 10m<sup>2</sup>),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **21 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE** (Madame Valentine FRITSCH):

- Décide d'approuver la cession gracieuse de la parcelle 1/O.1 en section 4, de 29m<sup>2</sup>, aux propriétaires de la parcelle voisine (parcelle 110 section 4),
- Décide d'approuver la cession gracieuse de la parcelle 2/O.1 en section 4, de 10m<sup>2</sup>, aux propriétaires de la parcelle voisine (parcelle 57 section 4).

## Avis de concertation publique

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ELABORATION

Par délibération du conseil communautaire en date du 12/12/2024, il sera procédé à une **concertation préalable** avec le public sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La concertation se déroulera tout au long des études, jusqu'à l'arrêt du projet de PLUi.

Pendant cette période, le dossier de concertation sera consultable :

- au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des 35 communes aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur la plateforme dématérialisée de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante : <https://plui.cc-saverne.fr>

Au moins deux réunions publiques seront organisées dans chacun des cinq sous-secteurs du territoire identifiés lors de la définition des modalités de collaboration.

Pendant toute la durée de la concertation, chacun pourra transmettre ses observations

- soit en les consignant dans les registres ouverts à cet effet au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies de chacune des 35 Communes membres et accessibles aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- soit en les adressant par voie postale à l'attention du Président, au siège de la Communauté de Communes sise 16 rue du Zornhoff – 67700 SAVERNE en spécifiant la mention « **Concertation PLUi** »
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse courriel dédiée suivante : [plui@cc-saverne.fr](mailto:plui@cc-saverne.fr) ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé ouvert spécialement à cet effet à l'adresse suivante : <https://plui.cc-saverne.fr>

Des informations complémentaires peuvent être demandées si besoin auprès de la Communauté de Communes.

# État Civil



## Mariage

- 19/07:** Sara HUSSER et Matthieu BONHOMME  
**16/08:** Rachel RALL et Christophe HECKEL  
**16/08:** Manon ARNOLD et Alexis GOUINEAU

## Pacs

- 18/07:** Salomé RUNTZ et Léo LEFEBVRE

## Naissance

- 16/07:** Jayan WALCH,  
fils de Purnima WALCH  
**19/07:** Aleyna,  
fille d'Aaliah KESKIN et Victorien LEPRETRE  
**28/07:** Tiana,  
fille d'Emilie VAN ASSCHE et  
Romuald SALAH-ALY

## Décès

- 21/07:** Mme Aimée RICHERT (58 ans)  
**26/07:** M. Marcel KONRADT (86 ans)  
**29/07:** M. Hubert BURGARD (79 ans)  
**10/08:** Mme Yvonne LITZELMANN (88 ans)

## Anniversaires

### Octobre

- 03/10:** Marie-Louise BURCKEL, née HUBER  
**06/10:** Mercedes MANGEOL, née MUÑOZ  
**24/10:** Gérard WALTER  
**27/10:** Bernard LITZELMANN

- |               |   |               |
|---------------|---|---------------|
| <b>89 ans</b> | <b>15/11:</b> Liliane SCHWEITZER, née KIRCHER | <b>91 ans</b> |
| <b>89 ans</b> | <b>18/11:</b> Evelyne STEGNER                 | <b>91 ans</b> |
| <b>92 ans</b> | <b>20/11:</b> Michèle GHALI, née BONICHON     | <b>85 ans</b> |
| <b>86 ans</b> | <b>22/11:</b> Cécile HUBER, née SCHWEITZER    | <b>91 ans</b> |
|               | <b>25/11:</b> Paul MATTER                     | <b>85 ans</b> |
|               | <b>27/11:</b> Marie LAUER, née MOSSBACH       | <b>89 ans</b> |
|               | <b>29/11:</b> Bernadette HAENNEL, née SCHMITT | <b>91 ans</b> |

### Novembre

- 03/11:** Carmen DEGOUYS  
**05/11:** Angèle PFOHL, née ADAM  
Eliane SOLD, née FATH  
**06/11:** Bernadette KIEFFER, née BELLOT  
**07/11:** André BURCKEL  
**09/11:** Louise ARNOLD, née MATHIA  
**14/11:** Marthe DAMEROW, née MEYER

- |               |   |               |
|---------------|---|---------------|
| <b>88 ans</b> | <b>04/12:</b> Joseph GANTZER                | <b>95 ans</b> |
| <b>95 ans</b> | <b>17/12:</b> Raymond MICHEL                | <b>90 ans</b> |
| <b>88 ans</b> | <b>20/12:</b> Bernard NIES                  | <b>87 ans</b> |
| <b>88 ans</b> | <b>21/12:</b> Madeleine DENNI née COMARTIN  | <b>94 ans</b> |
| <b>86 ans</b> | <b>24/12:</b> Suzanne KINTZELMANN, née NIES | <b>86 ans</b> |
| <b>85 ans</b> |   |               |
| <b>93 ans</b> |   |               |

## Grands Anniversaires



Agnès NEUMANN (90 ans)



Daniel THIBAUT (90 ans)



Lucie WOELFFEL (90 ans)



Marline KRIEGER (90 ans)



Alwin WERNER (90 ans)



Fernande FEIDT (90 ans)



Mme Diebolt a rappelé avec fierté être mère de 3 enfants, 5 petits enfants et 1 arrière petit fille.

Marie-Madeleine DIEBOLT

## «Verre à moitié plein, conteneur à moitié vide: les péripéties du tri sélectif!»

Il est de plus en plus fréquent de constater que les conteneurs de recyclage de verre sont utilisés pour déposer des déchets inappropriés. Cette pratique non seulement enfreint les règles de tri sélectif, mais elle perturbe également le processus de recyclage et cause des nuisances environnementales.

Il est crucial de rappeler que seuls les emballages en verre, sans bouchons ni capsules, doivent être déposés dans les bornes à verre. Quant aux autres déchets, ils doivent être déposés en déchetterie ou dans les bacs appropriés.

Nous appelons à la responsabilité de chacun pour respecter ces consignes simples mais essentielles, afin de préserver notre environnement et garantir un recyclage de qualité. Ensemble, veillons à ce que nos efforts de recyclage ne soient pas vains.

### "Que mettre dans la borne à verre?"

#### EMBALLAGES EN VERRE ACCEPTÉS:

- Bouteilles en verre: huiles, vinaigre, vin, eau, jus de fruits, limonade, bière...
- Pots en verre: yaourt, petit pot, sauce...
- Bocaux: confiture, légumes, fruits...
- Flacons de parfums, cosmétiques...

#### DÉCHETS REFUSÉS à déposer en déchetterie:

- Ampoule (à filament, à LED ou halogène),
- Verre à vin et vaisselle, terre cuite, pot de jardin, ...
- Biberon, vitre, miroirs et aquarium...

***Il est également rappelé, par respect pour les riverains, qu'il est préférable d'éviter de jeter vos bouteilles entre 20h et 7h du matin. Afin d'éviter les nuisances sonores.***

Votre équipe municipale

# Rappel: Horaires de sortie des poubelles

Nous souhaitons rappeler à tous les habitants l'importance de respecter les horaires de sortie des bacs de collecte. Il est essentiel de sortir vos poubelles la veille du jour de passage, à partir de 18 h comme indiqué dans l'**ARRÊTÉ n° 2024-02 portant sur la réglementation à la salubrité publique et la propreté**. Cela permet d'éviter de trop encombrer les trottoirs.

Après le passage des ripeurs, nous vous encourageons à rentrer vos bacs dès que possible. Cette mesure contribue à maintenir notre environnement propre et agréable, tout en réduisant la pollution visuelle.

Nous comptons sur votre coopération pour le bien-être de notre communauté. Merci de votre compréhension et de votre engagement !



## Ramasser, c'est respecter !

La propreté de nos trottoirs et chemins est l'affaire de tous. Nous rappelons à chaque propriétaire de chien qu'il lui incombe l'obligation de ramasser les déjections de son animal, que ce soit sur la voie publique, les trottoirs ou les chemins communaux.

Ces espaces sont empruntés quotidiennement par les habitants, et en particulier par nos écoliers qui se rendent à l'école à pied. Laisser derrière soi un trottoir ou un chemin souillé, c'est exposer les enfants et les passants à des désagréments, mais aussi donner une image peu respectueuse de notre commune.

La très grande majorité des propriétaires de chiens se montre exemplaire: qu'ils en soient remerciés ! Malheureusement, quelques comportements négligents suffisent à ternir ce constat.

⚠️ Rappel de la loi: laisser les déjections de son animal sur la voie publique est possible d'une contravention de 1ère classe pouvant aller jusqu'à 135 € d'amende.

Pour préserver notre cadre de vie et continuer à partager un environnement agréable et accueillant, ayons tous le réflexe de ramasser. De simples gestes qui témoignent de notre respect envers nos voisins, nos enfants et notre village.

Sachons préserver ensemble les règles du bien-vivre.

RAMASSER,  
C'EST RESPECTER !

Ramassez  
les déjections  
sur trottoirs  
et chemins

SACHONS PRÉSERVER ENSEMBLE  
NOTRE CADRE DE VIE

SACHONS PRÉSERVER  
NOTRE ENVIRONNEMENT



## Le sentier du Ried a fait "peau neuve"

Installés depuis près de trois années maintenant, et bien malmenés par les intempéries et, en particulier par la crue mémorable de la Zorn le 18 Mai 2024, les panneaux d'information présentant notre Ried, nécessitaient maintenant un bon rafraîchissement.

Ainsi, ces 8 panneaux viennent d'être démontés et nettoyés en atelier par l'amicale Zorn-Ried, les structures bois remis en peinture et les abords dégagés autour de ces panneaux, qui, rappelons-le, ont été financés par la commune, mais ont aussi nécessité des heures et des heures de travail pour leur conception et leur mise en place par quelques membres de l'association Zorn-Ried - du bénévolat pur, et comme le rappelait l'un de ces membres: "Trop souvent on réalise, on inaugure même et ensuite on oublie trop vite l'entretien indispensable."

Rappelons enfin que ces panneaux, lors des visites guidées, sont les supports qui introduisent les réflexions sur des sujets d'actualité comme par exemple: la biodiversité, les écosystèmes, les haies, les oiseaux, les zones humides etc. Ce parcours qui permet de découvrir la beauté de notre Rosenwiller-Matten, représente tout de même près de 4 km et nécessiterait la mise en place de deux autres bancs-reposoirs, alors, appel est lancé aux sponsors.

Bonne promenade à tous !



# LA RENTREE DES CLASSES 2025/2026



📚 Lundi 01 septembre, les élus ont accompagné les agents, enseignants et les 235 élèves des écoles maternelle et élémentaire pour leur rentrée ! 🎉📚🎄

Après un bel été, parfois trop chaud, parfois un peu pluvieux, l'heure de la rentrée a sonné !

Les enfants retrouvent leurs camarades, leurs enseignants, les ATSEM, les AESH et leurs bancs d'école, fraîchement préparés, nettoyés pour que cette rentrée se passe dans les meilleures conditions. Cartables neufs, trousse bien garnies, baskets prêtes à courir dans la cour: tout est en place pour une nouvelle année pleine de découvertes et d'apprentissages.

Un grand merci aux équipes enseignantes et au personnel communal qui œuvrent dans l'ombre pour que cette rentrée soit une véritable réussite. Merci également aux parents, toujours sur le pont pour trouver le bon cahier 24x32 avec petits carreaux (et non, ce n'est pas le même que celui de l'année dernière !). 🎉📚🌟

L'ensemble de l'équipe municipale ainsi que les agents souhaitent aux élèves une excellente année scolaire !

## Quelques informations sur les effectifs des écoles à Dettwiller:

- L'école maternelle: 80 élèves répartis dans 4 classes (2 classes monolingues et 2 classes bilingues) ;
- L'école élémentaire: 155 élèves répartis dans 7 classes (4 classes monolingues et 3 classes bilingues) ;
- Le collège: 293 élèves répartis dans 12 classes (8 classes monolingues et 4 classes bilingues).

🏡 Remerciements sincères à toutes les petites mains qui comme tous les ans font le maximum pour la préparation de la rentrée. Merci pour leur implication sans faille et leur dynamisme aux enseignants, agents communaux, au service technique, ainsi qu'aux prestataires de la commune qui se sont mobilisés pour faire de notre école un lieu épanouissant et propice à l'apprentissage.



## Les vacances scolaires 2025-2026 :

Vacances de la Toussaint: du samedi 18 octobre au lundi 03 novembre 2025 ;

Vacances de Noël: du samedi 20 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2025 ;

Vacances d'hiver: du samedi 14 février au lundi 02 mars 2026 ;

Vacances de printemps: du samedi 11 au lundi 27 avril ;

Vacances d'été: samedi 04 juillet 2025.

## La Fringuerie

**Après des vacances estivales bien méritées, la Fringuerie a rouvert ses portes le 23 août pour le plus grand plaisir de ses clients.**

Les bénévoles ont préparé cette réouverture avec soin: nouvelles vitrines (dont une en raccord avec le thème du Japon), nouvelle collection.

Les robes légères, les shorts et les débardeurs ont été rangés dans des cartons pour laisser la place à des articles qui sont les bienvenus lorsque l'automne s'installe: pantalons, petits pulls, gilets, vestes, chaussures qui sont venus garnir les rayons.

N'hésitez pas à pousser la porte pour découvrir nos nouveautés, et pourquoi pas, laissez-vous tenter par un joli chemisier ou une petite veste pour rafraîchir votre garde-robe.

Tout cela est possible grâce à vos nombreux dons de vêtements, de linge et de jouets, et nous vous en remercions.



**BOUTIQUE SOLIDAIRE**  
Vêtements • Accessoires • Linge d'occasion

## La Fringuerie

27 rue de la gare 67490 DETTWILLER



**Les samedis 9h-17h**

Merci de prévoir un sac/cabas  
pour emporter vos achats

Samedi 23, 30 août 2025  
6, 13, 20, 27 septembre 2025

Spécial Retrouvée  
Collection Automne

Samedi 4, 11, 18, 25 octobre 2025  
8, 15, 22, 29 novembre 2025

Collection Automne Hiver

Samedi 6, 13, 20 décembre 2025

Spécial Fêtes de fin d'année & Jouets  
Collection Hiver

FERMETURE DU 21 DÉCEMBRE 2025 AU 9 JANVIER 2026 INCLUS  
RÉOUVERTURE LE 10 JANVIER 2026

### DÉPÔTS

Déposez les samedis hors des ventes, et les lundis et mardis de 10h à 17h.  
Attention : pas de vente le samedi 1er novembre.

**CONTACTS**  
La Fringuerie



07.69.13.16.44  
Facebook/La-Fringuerie-boutique-solidaire



## La Semaine Bleue : Vieillir, une force à partager !

**Samedi 11 octobre 2025, Club des jeunes à Rosenwiller  
À partir de 13h30**

Dans le cadre de La Semaine Bleue, la commune organise une journée intergénérationnelle placée sous le signe du partage, de la convivialité et de la rencontre entre générations.

Cette initiative s'inscrit dans le thème national « Vieillir, une force à partager ! », rappelant combien les aînés contribuent à enrichir notre société par leurs expériences, leurs savoirs et leur bienveillance.

Un programme riche et varié pour petits et grands :

### Atelier dessin sur carton

Avec la participation du Club Tricot, un moment créatif où les générations pourront échanger et collaborer autour de projets artistiques simples et chaleureux.

### Atelier cuisine

Animé avec l'association l'Échoppe, pour transmettre et partager des recettes, des gestes et des saveurs qui rassemblent.

### Projection de photos

Sous le thème « Dettwiller hier et aujourd'hui », en partenariat avec le Club Patrimoine : une belle occasion de se replonger dans l'histoire locale et de susciter souvenirs et discussions.

### Jeux de société

Proposés par l'association la Ludette, pour rire, réfléchir et jouer ensemble, sans distinction d'âge.

### Jeux questions-réponses

Un temps ludique et complice réunissant enfants et aînés, afin d'apprendre les uns des autres tout en s'amusant.

### Animation musicale

Avec Thierry BOCHLER, pour clore la journée dans la joie et la bonne humeur autour de la musique et du chant.

### Un rendez-vous à ne pas manquer !





## Journée intergénérationnelle



**Atelier dessin sur carton**  
avec la participation du Club Tricot



**Atelier cuisine**  
avec la participation de l'association l'Echoppe



**Projection de photos**  
Dettwiller hier et aujourd'hui  
avec la participation du Club Patrimoine



**Jeux de sociétés**  
avec la participation de l'association la Ludette



**Jeux : Questions Réponses**  
avec la participation des enfants et des aînés



**Animation musicale**  
Thierry BOCHLER

Merci de récupérer le coupon de participation en mairie et le déposer dans la boîte aux lettres ou à l'accueil une fois renseigné.



Pour tous renseignements vous pouvez contacter le CCAS au 03.88.91.40.21

J'inscrit mon enfant pour participer à la journée intergénérationnelle du 11 octobre

NOM : ..... Prénom : .....

Parents, grands-parents de : ..... Classe : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Participe à l'évènement : OUI  NON

# Discours inauguration terrain synthétique, l'Histoire de la chaussure à Dettwiller

Ce dimanche 7 septembre 2025, le soleil brille sur Dettwiller. Une belle journée pour une rencontre, certes, mais je souhaite vous parler d'une autre rencontre, bien plus marquante: celle, en décembre 1959, entre une ville et un homme. La ville, vous la connaissez bien: Dettwiller, la cité de la chaussure. L'homme, c'est Horst Dassler, fils d'Adi Dassler, fondateur d'Adidas. Une rencontre qui a changé le destin de Dettwiller.

**Dettwiller, une histoire ancienne et artisanale** L'histoire de Dettwiller, l'une des capitales de la chaussure, remonte au VIII<sup>e</sup> siècle. On sait peu de choses de cette époque, si ce n'est son nom d'origine, Dendunvillare, «la petite ville sur la colline». Au fil des siècles, Dettwiller a connu invasions, destructions, changements de mains – entre Strasbourg et les Comtes de Rosen –, mais aussi des périodes de paix. Ses habitants, surtout agriculteurs, ont dû se tourner vers l'artisanat, faute de terres aussi riches que dans les villages voisins. Forgerons, puisatiers, charpentiers, tisserands, teinturiers... et surtout, cordonniers.

**L'éveil industriel** En 1809, deux industriels, Pfeffinger et Zwingli, transforment le château désaffecté en usine de filature et de tissage, utilisant la force motrice de la Zorn. Lors des travaux de réaménagement de la cour de l'école, nous avons redécouvert le tunnel dans lequel passait l'axe de transmission. En 1845, Dettwiller compte 62 tisserands pour 327 maisons, soit une maison sur cinq. Le recensement ne dit pas s'il travaillait à l'usine ou à domicile. Il y avait aussi des tricoteurs, des fileurs de coton, de fabricants de tissus... Les habitants de Dettwiller possédaient donc une certaine habileté manuelle. Dettwiller comptait également 18 cordonniers dont 2 avec compagnons. Parmi ces cordonniers se trouvait Antoine Roth, originaire de Lupstein. Avec ses fils, puis ses filles qui écouleutent les chaussures sur les marchés, il pose les premières pierres d'une aventure industrielle. À sa mort, son fils Aloyse reprend l'atelier. À l'époque, le patron découpe le cuir, les ouvriers assemblent les chaussures chez eux, surtout l'hiver. Peu à peu, Aloyse Roth modernise:



il acquiert des machines qui lui permettent de produire davantage.

En 1887, Aloyse Roth fait construire une première usine équipée d'une machine à vapeur, marquant ainsi une révolution dans l'organisation du travail. Il exige de ses ouvriers qu'ils viennent travailler sur place, une exigence qui se heurte à une forte résistance: beaucoup préfèrent en effet continuer à exercer leur métier à domicile, souvent tard le soir.

À cette époque, les 35 heures sont encore loin d'être une réalité. Les journées de travail s'étendent de 5 heures à 21 heures, avec seulement de courtes pauses soit un total de 81 heures par semaine. Pourtant, malgré cette amplitude horaire impressionnante, le rythme de travail était, paraît-il, moins soutenu qu'aujourd'hui.

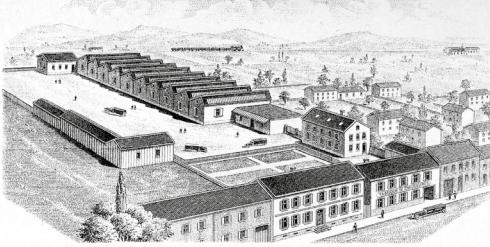
Parmi les ouvriers les plus entrepreneurs, certains décident de voler de leurs propres ailes et fondent leur propre atelier, à l'image de Georges Vogel dès 1873, ou de Georges Adam Zimmermann.

Georges Vogel, pour développer son activité, s'entoure de contremaîtres expérimentés, souvent originaires d'outre-Rhin — l'Alsace étant alors sous administration allemande. Soucieux de la qualité du cuir, il recrute également des tanneurs de la région de Barr, comme Albert Wantz, grand-père de l'ancien maire de Dettwiller.

Parallèlement, le marchand de cuir Bähr Levy se lance à son tour dans la fabrication de chaussures, contri-



CHAUSSEUR  
garantie tout cuir  
FONDÉE EN 1893  
TÉLÉPHONE N° 8



FABRIQUE DE CHAUSSURES  
**GEORGES ZIMMERMANN**

PROPRIÉTAIRES : G. ZIMMERMANN & E. AMOS



Cheques Postaux  
STRASBOURG N° 704  
REGISTRE DE COMMERCE  
SAVERNE N° B 86



buant ainsi à l'essor de cette industrie locale.

**L'âge d'or de la chaussure** L'industrie se développe, malgré les crises. En 1907, des ouvriers syndiqués sont licenciés ; certains se mettent à leur compte, comme Schirm, Schmitt & Huber, ou Dangelser. Après la Première Guerre mondiale, de nouvelles fabriques voient le jour: Richert, Schirm & Fischer, Class... Dans les années 1950, Dettwiller compte une douzaine d'usines et 800 ouvriers. On y fabrique surtout des chaussures de travail, pour les agriculteurs, les mineurs, l'armée. Certaines entreprises se diversifient, comme Vogel Frères, qui produit aussi des chaussures de football – un bas-relief en témoignait sur le mur de l'usine.

D'autres se spécialisent dans les chaussures médicales ou les chaussures pour enfants.

#### **Le déclin et l'arrivée providentielle**

**de Horst Dassler** Mais les années 1950-60 marquent un tournant. Le tracteur remplace le cheval, les bottes en caoutchouc supplantent les grosses chaussures cloutées. Les usines ferment, le chômage menace. C'est dans ce contexte difficile que Horst Dassler frappe à la porte de l'usine Vogel, rue de Saverne, fin décembre 1959. Il propose à Daniel Gerst de racheter l'usine, en gardant les ouvriers. Pour Gerst, c'est une bouée de sauvetage.

**Qui est Horst Dassler ?** Fils d'Adi Dassler, fondateur d'Adidas, Horst

est un visionnaire. Sportif, homme d'affaires, il a compris que le marché allemand est trop étroit. Il faut conquérir l'international. Il sait que l'Alsace regorge de savoir-faire et de main-d'œuvre qualifiée. Malgré les réticences initiales – l'Occupation est encore dans les mémoires –, les salaires avantageux et la situation économique font pencher la balance. Horst Dassler relance la production, modernise, et développe Adidas France. Il mise sur le sport, s'associe aux meilleurs athlètes, et fait de Dettwiller un pilier de la marque aux trois bandes.

**L'apogée et l'héritage** Sous son impulsion, Adidas s'étend: usines à La Walck, Landersheim, Saint-Vincent-de-Tyrosse... Les camionnettes bleues sillonnent la région, transportant chaussures et ouvriers. À la mort de son père, Horst Dassler prend la direction générale mondiale d'Adidas.

Horst Dassler, malgré ses voyages constants, reste proche de ses salariés. Les anciens se souviennent encore des parties de football improvisées dans les jardins de l'usine. Mais en 1987, il disparaît. Adidas qui était resté une entreprise familiale, jusqu'à ce que Bernard Tapie rachète l'entreprise et ferme les usines de Dettwiller et de La Walck en 1992, malgré les manifestations et les espoirs brisés.

Adidas employait alors à Dettwiller 310 personnes, 210 vont être licenciées, 60 sont maintenues pour le

stockage et 40 mutées à La Walck Pfaffenhoffen.

Adidas ne conserve alors en France que son siège de Landersheim avec 271 personnes dont 30 affectées à Dettwiller dans le nouvel entrepôt de la zone Siewell.

Provisoirement, avant le repli d'abord sur Strasbourg, puis sur Paris.

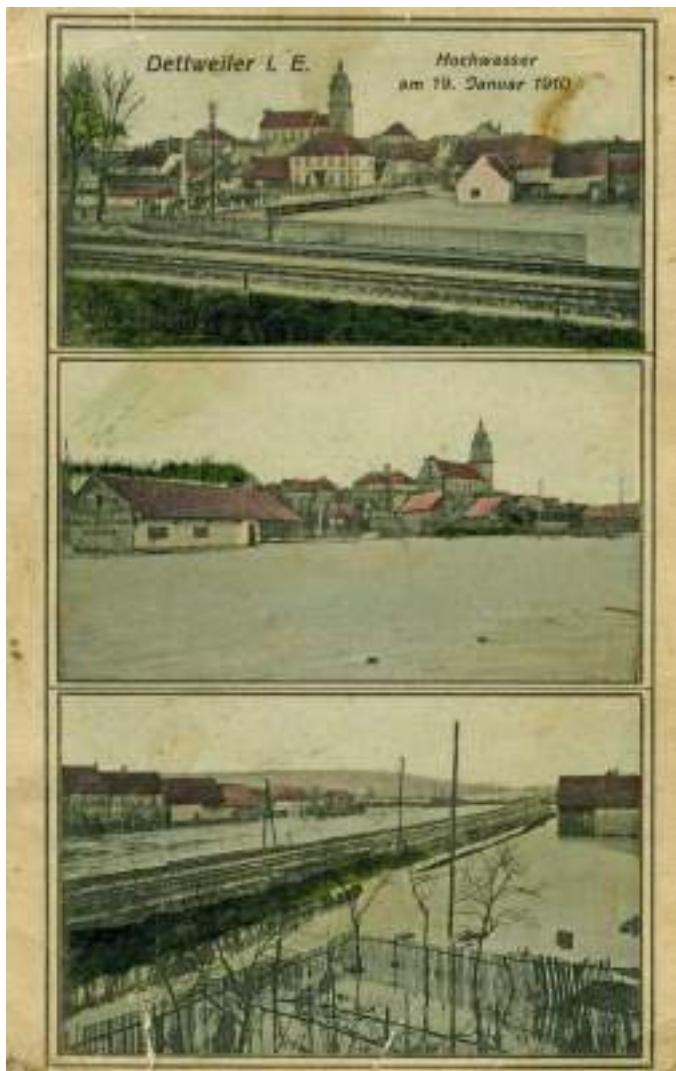
#### **Hommage à un homme et à une époque**

Aujourd'hui, rendons hommage à Horst Dassler, patron charismatique, proche de ses équipes, qui a permis à des générations de Dettwillerois de vivre de leur travail. N'oubliions pas non plus Peter Sapper et Robert Heschung, patrons de l'usine Sioux, qui ont écrit une page similaire de notre histoire.

Dettwiller garde la trace de cette aventure: sur ses murs, dans ses mémoires, et dans l'esprit d'une ville qui a su, un temps, chausser le monde.



## Les inondations à Dettwiller



19 janvier 1910



29 mars 1952



29 mars 1952



1958

1970



Fin Janvier 1958 Une épaisse couche de neige recouvre Dettwiller et les environs

Wantz ??



Départ des mini-poussins, coup d'envoi traditionnel des Foulées de Dettwiller

## Les 8<sup>èmes</sup> Foulées de Dettwiller

Les 8<sup>e</sup> Foulées de Dettwiller resteront dans les mémoires comme une édition record avec 525 participants: 91 enfants, 178 coureurs sur le 7 km, 156 sur le 14 km et 100 marcheurs. Des chiffres qui confirment le succès grandissant de cet événement au cœur du Messti.

Cette édition a aussi séduit par ses nouveaux parcours, largement plébiscités par les participants, qui les ont majoritairement trouvés magnifiques. Ces tracés ont mis en avant le côté plus nature de la commune, avec des passages remarqués par le Bischofberg et la Heid, tout en conservant l'incontournable traversée du centre et du Messti. Une véritable visite guidée de Dettwiller, où, le temps d'une journée, la cité des chausseurs est devenue le fief des coureurs à pied.

L'événement a également permis à beaucoup de découvrir le nouveau complexe sportif, dont la modernité et la fonctionnalité ont impressionné.

En somme, une édition réussie sur toute la ligne, qui a ravi petits et grands dans une ambiance à la fois conviviale, chaleureuse et sportive.

Christophe LAZARUS  
Président du CAP Liberté

## ACS messti 2025

La journée du Messti au foyer Saint-Jacques a été une belle réussite. Le temps était au beau fixe, la fréquentation excellente et l'ambiance chaleureuse ont permis à chacun(e) de profiter pleinement d'un moment convivial.

Le minigolf a séduit petits et grands, un moment de partage, de rires et de complicité entre parents et enfants.

Les jeux de bois, quant à eux ont donné lieux à des véritables empoignades et batailles amicales entre accusations de triches et victoires bien défendues. Le jeu d'échecs grand format a suscité l'intérêt de beaucoup de visiteurs qui se sont arrêtés pour une partie.

Un grand merci à toutes et à tous pour avoir contribué à cette belle journée.



## Remise du don à Robin Prince de l'Espoir (mardi 26/08)



Mardi 26 Août, les coureurs du CAP Liberté Dettwiller ont remis un don de 434 € à la jeune association savernoise « Robin Prince de l'Espoir », lors d'une cérémonie toute en échange et en partage qui s'est poursuivie par un apéritif dînatoire des plus chaleureux pour prolonger cette belle soirée.

Cette somme a été reversée à la suite des Foulées de Dettwiller, où 1€ par inscription adulte, course et marche confondues, a été reversé à l'association.

Créée récemment, « Robin Prince de l'Espoir » du nom de Robin, un jeune garçon de 6 ans atteint d'une maladie génétique rare, le syndrome du gène KCNH1, a

pour vocation de financer du matériel spécifique au handicap et d'aider la recherche médicale, ainsi que de montrer que le handicap n'est pas un frein dans la pratique des activités sportives.

Vous pouvez suivre l'association sur [www.facebook.com/RobinPrinedelEspoir](https://www.facebook.com/RobinPrinedelEspoir) et si vous souhaitez soutenir « Robin Prince de l'Espoir » et faire un don, vous pouvez le faire en ligne via la plateforme HelloAsso.

Christophe LAZARUS  
Président du CAP Liberté

## les messti en images



Visite du Consul Général du Japon



Concours de COSPLAY

# Évènements

DETTWILLER / ROSENWILLER



Fête foraine



Foulées de Dettwiller



Lancer de « Stan Schmitt »

Spectacle de feu Acroballes

## ATELIERS BOUGIES

**Les 23 et 24 Octobre 2025 de 14h30 à 18h30 dans les locaux de l'Église Évangélique au 25, rue de Strasbourg.**

Comme chaque année durant les vacances de la Toussaint, nous vous proposons de venir dans nos locaux fabriquer une ou plusieurs bougies personnalisées. N'hésitez pas à venir passer une après-midi conviviale avec nous, seuls ou en famille, pour peut-être déjà penser à vos cadeaux de Noël ! L'activité est ouverte à tous, petits et grands.

Tarif: 2 € par bougie.

Nous serons également présents place de l'Église lors du Marché de Noël le **29 Novembre 2025**.



## La Vague Bleue Dimanche 16 novembre



Le 16 novembre prochain, la Vague Bleue déferlera à nouveau dans les rues de Dettwiller. Cet événement qui vise à sensibiliser sur les cancers masculins et à collecter des fonds pour la recherche et l'amélioration des soins aux malades, s'inscrit désormais comme le rendez-vous incontournable du calendrier local.

L'édition 2024 avait déjà été incroyable avec 1000 participants, permettant de reverser 13 885 € à l'Institut de Cancérologie de Strasbourg Europe (ICANS).

Nous vous donnons rendez-vous le **16 novembre à 10h** pour une édition encore plus festive et solidaire, ouverte à toutes et à tous, coureurs et marcheurs, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes ; Le tout avec des animations, ainsi qu'une restauration et une buvette qui vous attendra à l'arrivée.

Nous comptons sur vous pour, comme l'an dernier, mettre du bleu partout dans Dettwiller.

Restez connectés sur notre page Facebook pour ne rien rater !!

ENSEMBLE, Faisons la Différence !!

Christophe LAZARUS  
Président de la Vague Bleue

## CONCERT D'AUTOMNE

Comme chaque année, l'Orchestre d'Harmonie de la Musique Municipale de Dettwiller a le plaisir de vous inviter à son concert-repas à la salle des fêtes de Waldolwisheim, **le 22 novembre 2025, à 20h15**, en compagnie de l'orchestre de Waldbach. Ouverture des portes à 18h, début du repas à 18h30. Concert, repas, dessert, café: 28€. Info et réservation au: 06 81 39 86 86 les soirs après 19h. Venez nombreux !



## ✨ Spectacle de Noël à Dettwiller

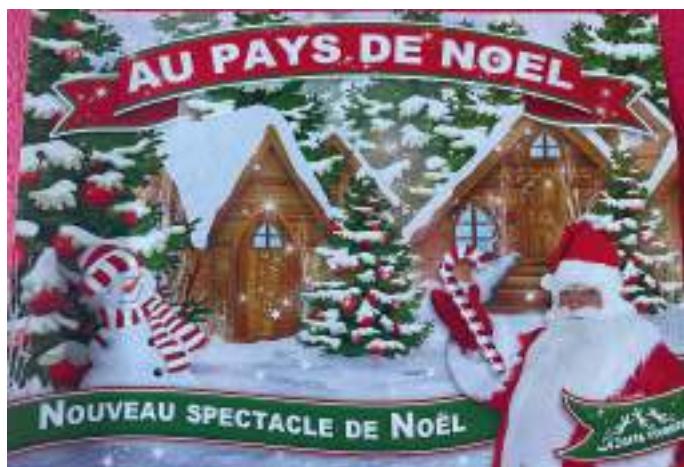


La bibliothèque municipale de Dettwiller a le plaisir de vous inviter à sa traditionnelle veillée de Noël, qui aura lieu cette année dans le cadre du marché de Noël de la commune, le

- 📍 **Samedi 29 novembre**
- 🌟 Salle du Hohgraben, place de l'église à 18h

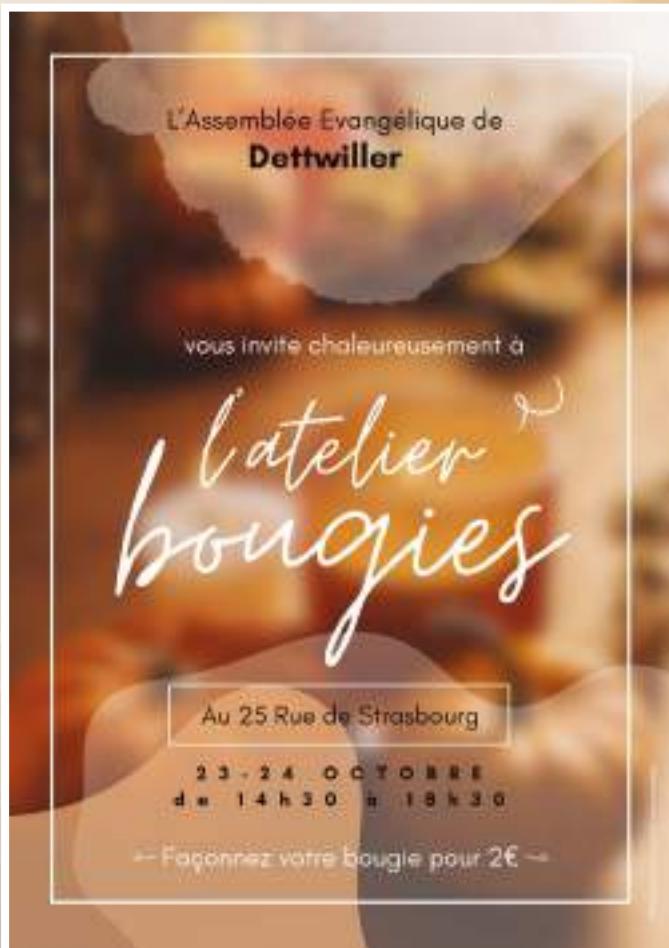
Venez partager un moment féérique et chaleureux en famille, en découvrant le spectacle intitulé «AU PAYS DE NOËL». Un rendez-vous incontournable qui plongera petits et grands dans la magie de Noël, au cœur d'un univers enchanté fait de rires, de rêve et de féerie.

**Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble la magie de Noël.**



# Évènements

DETTWILLER / ROSENWILLER



# Évènements

DETTWILLER / ROSENWILLER

## LA VAGUE BLEUE

16 Novembre 2025

DETTWILLER  
Complexe Sportif

DRESS CORSE  
5 KM  
Marche pour tous  
Course chronométrée  
Départ à 10h00

TOUS ENSEMBLE  
Workshop Zumba  
Restauration  
Concert  
Ambiance

Frais d'inscription 10€  
Inscriptions : [www.performance67.com](http://www.performance67.com)  
Contact : [clubcapilibertedettwiller@gmail.com](mailto:clubcapilibertedettwiller@gmail.com)

Plus d'info Facebook  
La Vague Bleue

ICANS - Institut contre le cancer

Cette manifestation a pour but de sensibiliser aux cancers masculins. L'intégralité des frais d'inscription sera reversée à des programmes de recherche et de soutien aux personnes touchées par le cancer.

DETTWILLER - ROSENWILLER

## Feéerie de Noël

Marché des Artisans

29 | NOV | 2025  
à partir de 18 h  
Place de l'église

DETTWILLER

DETTWILLER - ROSENWILLER

## Feéerie de Noël

Marché des Artisans

Pour exposer vos créations lors du marché de Noël de Dettwiller, vous pouvez demander le formulaire d'inscription en Mairie ou le télécharger sur le site : [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

29 | NOV | 2025  
à partir de 18 h  
Place de l'église



# Événements à venir... pour votre plus grand plaisir !

## OCTOBRE

**Jeudi 02**  
**Rencontre mensuelle du Club de l'Amitié**

Lieu: salle socio-éducative

**Vendredi 03**  
**Soirée jeux (La Ludette) – 20h**  
Lieu: salle socio-éducative

**Concert du groupe Vint'age (Club Patrimoine) – 20h**  
Lieu: musée du Patrimoine

**Mardi 07**  
**Skat (Club de l'Amitié) 14h-17h**  
Lieu: salle socio-éducative

**Rencontre entretien verger école (Arboriculteurs) – 16h**  
Benne papiers APED du 07 au 12 octobre

**Mercredi 08**  
**Bébés lecteurs (Bibliothèque)**  
Lieu: salle 1 Hohgraben

**Jeudi 09**  
**Journée prévention/gestion et risque d'inondation sur l'eau en partenariat avec le SDEA**  
Lieu: cour d'école

**Samedi 11**  
**Journée intergénérationnelle**  
Lieu: club des Jeunes Rosenwiller

**Mercredi 15**  
**Sortie au Restaurant Ernewein (Club de l'Amitié)**  
Lieu: Obermodern

**Samedi 18**  
**Après-midi jeux (La Ludette) 14h-17h**  
Lieu: salle socio-éducative

**Mardi 21**  
**Skat (Club de l'Amitié) 14h-17h**  
Lieu: salle socio-éducative

**Jeudi 23**  
**Atelier bougies (Assemblée évangélique) 14h30-18h**  
Lieu: église évangélique

**Vendredi 24**  
**Atelier bougies (Assemblée évangélique) 14h30-18h**  
Lieu: église évangélique

**Dimanche 26**  
**Repas choucroute- 12h (La Liberté)**  
Lieu: salle de la Liberté

**Samedi 25**

**Après-midi jeux (La Ludette) 14h-17h**

Lieu: salle socio-éducative

**Vacances scolaires du vendredi 17 octobre au soir au lundi 03 novembre au matin**

## NOVEMBRE

**Mardi 04**

**Skat (Club de l'Amitié) 14h-17h**

Lieu: salle socio-éducative

**Jeudi 06**

**Rencontre mensuelle du Club de l'Amitié**

Lieu: salle socio-éducative

**Vendredi 07**

**Soirée jeux (La Ludette) 20h**

Lieu: salle socio-éducative

**Samedi 08**

**Bourse aux jouets (La ligue de l'Espoir)**

Lieu : complexe sportif Horst Dassler

**Soirée Tartes Flambées (Club des Jeunes) à partir de 18h**

Lieu: club House Rosenwiller

**Dimanche 09**

**Bourse aux jouets (La ligue de l'Espoir)**

Lieu: complexe sportif Horst Dassler

**Soirée Tartes Flambées (Club des Jeunes) à partir de 18h**

Lieu: club house Rosenwiller

**Mardi 11**

**Commémoration du 11 novembre (Commune) 10h30**

Lieu: place de l'Eglise, Hohgraben

**Mercredi 12**

**Bébés Lecteurs (Bibliothèque)**

Lieu: salle 1 Hohgraben

**Vendredi 14**

**Fête de la Saint Martin (Eltern) 16h30**

Lieu: place de l'Eglise

**Dimanche 16**

**La Vague Bleue (CAP Liberté)**

Lieu: complexe sportif Horst Dassler

**Mardi 18**

**Skat (Club de l'Amitié) 14h – 17h**

Lieu: salle socio-éducative

**Mercredi 19**

**Sortie Restaurant des Vosges (Club de l'Amitié)**

Lieu: Birkenwald

**Samedi 22**

**Exposition avicole (Aviculture)**

Lieu: foyer saint-Jacques

**Concert repas d'Automne**

**(Musique Municipale de Dettwiller) à partir de 18h**

Lieu: salle polyvalente de Waldolwisheim

**Dimanche 23**

**Exposition avicole (Aviculture)**

Lieu: foyer saint-Jacques

**Samedi 29**

**Marché de Noël (Commune) à partir de 17h**

Lieu: place de l'Eglise

**Spectacle « Au pays de Noël » (Bibliothèque) – 18h**

Lieu: grande salle Hohgraben

## DÉCEMBRE

**Mardi 02**

**Skat (Club de l'Amitié) 14h-17h**

Lieu: salle socio-éducative

**Jeudi 04**

**rencontre mensuelle (Club de l'Amitié)**

Lieu: salle socio-éducative

**Vendredi 05**

**Soirée Jeux (La Ludette) – 20h**

Lieu: salle socio-éducative

**Dimanche 07**

**Fête des Aînés (Commune et CCAS)**

Lieu: foyer saint-Jacques

**Mercredi 10**

**Sortie au Restaurant Le Tilleul (Club de l'Amitié)**

Lieu: Melsheim

**Bébés Lecteurs (Bibliothèque)**

Lieu: salle 1 Hohgraben

**Mardi 16**

**Skat (Club de l'Amitié) 14h-17h**

Lieu: salle socio-éducative

**Vacances scolaires du vendredi 19 décembre au soir au lundi 05 janvier au matin**